

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 AVRIL 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-04-035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

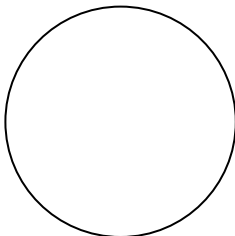
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

L'item 26 : proclamation de la semaine du bénévolat et remplacé par adoption de la planification stratégique

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Prière.
2. Ordre du jour.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2008.
4. Comptes à payer.
5. Correspondance.
6. Rapport du CCU
7. Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un abri d'auto dans la cour avant sans marge de recul latéral du côté ouest.
8. Commentaires des personnes intéressées.
9. Demande de dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un lot ayant un frontage de 8.76 m au lieu de 14 m
10. Commentaires des personnes intéressées.
11. Demande d'aliénation d'une partie des lots 14-P et 18-P.
12. Demande d'utilisation une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 291-4 et 292-1.
13. Rapport financier et du vérificateur pour l'année 2007.
14. Politique familiale de la municipalité de Champlain.
15. Critères d'octroi de dons par la municipalité de Champlain
16. Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.
17. Règlement visant à décréter des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 359 et la rue Massicotte et un emprunt pour les financer
18. Règlement visant à décréter des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 359 et la rue Massicotte et un emprunt pour les financer
19. Mandat pour la détermination des aires de protection et de vulnérabilité des puits situés sur le boulevard de la Visitation



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

20. Adhésion à l'AOMGMR
21. Don au Centre de l'Action bénévole les Riverains
22. Don à la fondation du CEGEP de Trois-Rivières
23. Autorisation d'utilisation du Centre du Tricentenaire pour le Vélotour SP
24. Autorisation pour le passage de la course Montréal-Québec du festival d'été de Québec au profit d'opération enfant soleil le 1^{er} juin 2008
25. Cotisation à la Croix Rouge
26. Adoption de la planification stratégique
27. Nomination d'un représentant sur le conseil de l'OMH de Champlain
28. Varia : Achat terrain loisirs
Vœux de prompt rétablissement à M. Jean-Robert Barnes
Motion de félicitation à monsieur Jean Turcotte
Motion de proclamation de fierté
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2008-04-036

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
3 MARS 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2008 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2008-04-037

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 avril 2008 pour une somme n'excédant pas 148 458.67 \$ pour la Municipalité.

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars est déposée

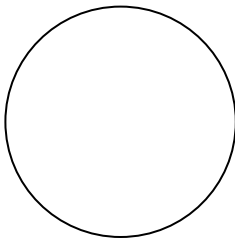
Note

Arrivée de madame Sonya Pronovost

Note

RAPPORT DU CCU

Le rapport de l'assemblée du CCU du 25 mars 2008 est déposé.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

2008-04-038

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER
LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO DANS LA COUR
AVANT SANS MARGE DE REcul LATÉRALE DU CÔTÉ
OUEST**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser la construction d'un abri d'auto dans la cour avant sans marge de recul latérale du côté ouest au 1068, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis une recommandation à l'effet que la demande devrait être rejetée ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble voisin mentionne au conseil qu'il ne s'oppose pas à l'implantation d'un abri d'auto sans marge de recul latérale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'étude de la demande soit reportée à une prochaine assemblée.

ADOPTÉ unanimement

Note

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN
FRONTAGE DE 8.76 M AU LIEU DE 14 M.**

L'étude de la demande est reportée à une prochaine assemblée.

2008-04-039

**DEMANDE D'ALIENATION D'UNE PARTIE DES LOTS 14-P
ET 18-P.**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ pour autoriser l'aliénation d'une superficie d'environ 9 ha des lots P-14 et P-18 ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage agricole des parties aliénées sera maintenue ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'appui à la demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

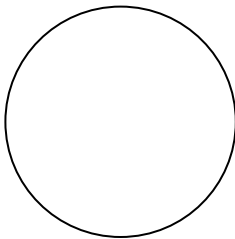
QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'aliénation d'une partie des lots P-14 et P18 présentée à la CPTAQ par la ferme Gagnon et Fils S.E.N.C.

ADOPTÉ unanimement

2008-04-040

**DEMANDE D'UTILISATION A UNE FIN AUTRE
QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DES LOTS 291-4 ET 292-1.**

CONSIDÉRANT la demande présentée à la CPTAQ par Forest Oil Ltd pour autoriser des opérations de forage pour la recherche en gaz naturel



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

sur une superficie d'environ 12 500 m² sur les lots 291-4 et 291-1 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains situés hors de la zone agricole sont situés entre la route 138 et le fleuve St-Laurent et n'ont pas la superficie nécessaire pour le projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par Forest Oil Ltd à la CPTAQ.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT FINANCIER ET DU VERIFICATUER POUR L'ANNEE 2007

Monsieur Raymond Drouin de la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, C.A. a présenté le rapport financier 2007 pour la municipalité de Champlain ainsi que le rapport du vérificateur.

2008-04-041

POLITIQUE FAMILIALE DE LA MUNICIPALITE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QU'un comité famille, formé de mesdames Sonya Pronovost, Mireille Le Blanc, Chantal Dumas, Marie-Andrée Cormier, Annie Cossette et Marianne Duchesne a été formé pour élaborer une politique familiale pour la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale élaborée par le comité est inscrite dans le document intitulé «Politique familiale Municipalité de Champlain 2008-2010» déposé devant le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action triennal est déposé avec la politique familiale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

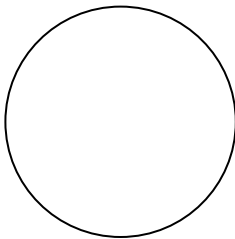
QUE la municipalité de Champlain adopte la politique familiale et le plan d'action élaborés par le comité de politique familiale et transcrits dans les documents intitulés «Politique Familiale municipalité de Champlain 2008-2010» et «politique familiale plan d'action 2008-2010 de la municipalité de Champlain» annexés à la présente pour en faire partie comme si tout au long reproduits .

ADOPTÉ unanimement

2008-04-042

CRITERES D'OCTROI DE DONNS PAR LA MUNICIPALITE DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QU'un nombre important de demandes de dons sont présentées par différents organismes ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE le rôle du conseil municipal n'est pas de se substituer à la générosité des citoyens à l'égard des œuvres humanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir financièrement des actions qui ont un impact direct sur son territoire et sa population ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil municipal de Champlain adopte les critères suivants pour l'analyse des demandes de dons et de subventions :

Critères :

Pour être acceptée, en totalité ou en partie, toute demande doit répondre aux trois critères suivants :

1. La demande doit être faite par un organisme œuvrant dans le territoire de Champlain ou par un individu demeurant à Champlain
2. La demande de contribution financière est faite soit pour :
 - Soutenir les organismes dont les activités couvrent Champlain
 - Appuyer les actions bénévoles réalisées dans Champlain
 - Améliorer la qualité de vie de la population de Champlain
 - Assurer davantage de bien-être à des citoyens de Champlain
 - Informer davantage la population concernant des enjeux sociaux
 - Permettre à un jeune de réaliser un défi et de s'ouvrir aux autres.
3. Le soutien financier doit permettre la réalisation de l'activité.

ADOPTÉ unanimement

Note

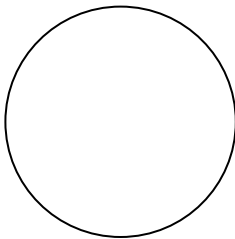
REGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SURETE A L'EGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'EGOUT MUNICIPAL.

AVIS de motion est donné par madame Mireille Le Blanc de la présentation, à une prochaine assemblée de conseil, d'un règlement visant à rendre obligatoire l'installation d'une soupape de sûreté pour tous les immeubles desservis par le service d'égout municipal. Un projet de règlement est déposé avec le présent avis.

Note

RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 359 ET LA RUE MASSICOTTE ET UN EMPRUNT POUR LES FINANCER.

AVIS de motion est donné par monsieur Raymond Beaudry de la présentation, à une prochaine assemblée de conseil, d'un règlement visant à décréter des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur la route 359 et la rue Massicotte et un emprunt pour financer lesdits travaux. Un projet de règlement est déposé avec le présent avis.



Note

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

REGLEMENT VISANT A DECRETER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 359 ET LA RUE MASSICOTTE ET UN EMPRUNT POUR LES FINANCER.

AVIS de motion est donné par monsieur Claude Pintal de la présentation à une prochaine assemblée de conseil, d'un règlement visant à décréter des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur la route 359 et la rue Massicotte et un emprunt pour financer lesdits travaux. Un projet de règlement est déposé avec le présent avis.

2008-04-043

MANDAT POUR LA DÉTERMINATION DES AIRES DE PROTECTION ET LA VULNÉRABILITÉ DES PUIITS SITUÉS SUR LE BOULEVARD DE LA VISITATION.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit établir des aires d'alimentation pour ses sources d'eau potable en vertu des dispositions du règlement sur le captage des eaux souterraines (QA-2, r.1.3) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain à l'intention de maintenir en service les puits aménagés sur le boulevard de la Visitation ;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'identification des aires d'alimentation et de protection des puits présentée par HGE ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le mandat pour l'identification des aires de protection et de vulnérabilité des puits situés sur le boulevard de la Visitation soit accordé à Mission HGE pour un montant de 6 950,50 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ unanimement

2008-04-044

ADHÉSION À L'AOMGMR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain renouvelle son adhésion à l'AOMGMR pour l'année 2008 au montant de 281.69 \$.

ADOPTÉ unanimement

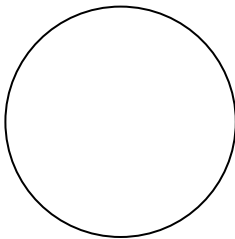
2008-04-045

DON AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES RIVERAINS

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole des Riverains organise fête sont 25^e anniversaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain verse un montant de 200 \$ pour l'organisation de la soirée du 25^e anniversaire du Centre d'Action



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

bénévole et autorise tous les membres du conseil à représenter la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

2008-04-046

DON À LA FONDATION DU CEGEP DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a promis, en mars 2006, de verser une contribution de 5 000 \$ à la fondation du CEGEP de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a versé en 2006 et 2007 la somme de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la fondation du CEGEP de Trois-Rivières pour l'année 2008

ADOPTÉ unanimement

2008-04-047

AUTORISATION D'UTILISATION DU CENTRE DU TRICENTENAIRE POUR LE VÉLOTOUR SP

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée par Vélotour SP afin de pouvoir accéder au Centre du Tricentenaire le 24 août 2008 pour de permettre une halte-repos aux cyclistes de Vélotour SP ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain mandate madame Jocelyne Duchesne, coordonatrice du Service des Loisirs de Champlain, afin de prendre les arrangements nécessaires avec les organisateurs de Vélotour SP.

ADOPTÉ unanimement

2008-04-048

AUTORISATION POUR LE PASSAGE DE LA COURSE MONTRÉAL-QUÉBEC DU FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL LE 1^{ER} JUIN 2008

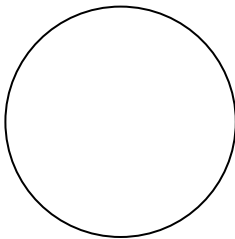
CONSIDÉRANT QUE le passage de la course Montréal-Québec du festival d'été de Québec au profit d'opération enfant Soleil, le 1^{er} juin 2008, doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de la course Montréal-Québec, le 1^{er} juin 2008, dans la municipalité.

ADOPTÉ unanimement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

2008-04-049

COTISATION À LA CROIX ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix rouge offre des services reliés à la prise en charge des personnes sinistrées lors de situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les services et responsabilités de la Société canadienne de la Croix rouge et de la Municipalité lors de situations d'urgence sont décrits au protocole d'entente soumis par la Société canadienne de la Croix rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser annuellement un montant prévu au protocole d'entente, en fonction de sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité de Champlain verse la somme de 159.20 \$ pour contribuer au maintien et à la formation des ressources bénévoles de la Société canadienne de la Croix rouge.

ADOPTÉ unanimement

2008-04-050

ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain souhaite orienter son développement en fonction d'une planification stratégique ;

CONSIDÉRANT QUE des consultations ont été faites au niveau de la MRC des Chenaux et au niveau local ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE le conseil municipal de Champlain adopte la planification stratégique de la municipalité, telle qu'elle apparaît au document intitulé «Planification stratégique de la municipalité de Champlain avril 2008» annexé à la présente pour en faire partie comme si tout au long reproduit.

ADOPTÉ unanimement

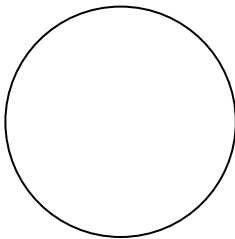
2008-04-051

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL DE L'OMH DE CHAMPLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE le conseil municipal nomme monsieur Raymond Beaudry au conseil d'administration de l'OMH de Champlain pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 15 avril 2011.

ADOPTÉ unanimement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

2008-04-052

ACHAT TERRAIN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un agrandissement de son périmètre urbain et demande une extension de cet agrandissement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un terrain d'environ 16 569 m² pour agrandir ses installations actuelles et améliorer l'offre de services ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu avec les propriétaires des terrains adjacents aux installations existantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une offre d'achat soit faite à messieurs Robert Massicotte et Michel Massicotte pour l'acquisition d'une partie de terrain d'une superficie d'environ 16 569 m² en contrepartie d'un montant de 100 000 \$ dont 50 000 \$ serait versé au moment de la transaction et le solde en 5 versements annuels de 10 000 \$ à compter de l'année suivant la transaction.

ADOPTÉ unanimement

2008-04-053

VŒUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À MONSIEUR JEAN-ROBERT BARNES

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité que des vœux de prompt rétablissement soit adressés à monsieur Jean-Robert Barnes.

2008-04-054

MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a été admise dans l'Association des plus beaux villages du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches d'inscription de la municipalité de Champlain à l'Association des plus beaux villages du Québec a été initiée et réalisée par monsieur Jean Turcotte ;

IL EST résolu à l'unanimité que le conseil exprime sa gratitude à monsieur Jean Turcotte pour son initiative visant à intégrer la municipalité de Champlain à l'Association des plus beaux villages du Québec.

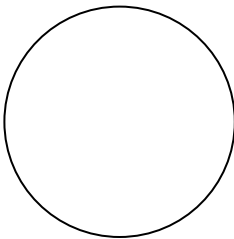
2008-04-055

PROCLAMATION DE FIERTÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des plus beaux villages du Québec a accepté la candidature de la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des plus beaux villages du Québec n'a sélectionné que 36 municipalités pour adhérer à l'association ;

IL EST PROPOSÉ unanimement que la municipalité de Champlain proclame sa fierté que sa candidature ait été retenue par le comité de sélection de l'Association des plus beaux villages du Québec .



2008-04-056

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier